



Règlement du concours

CONCOURS DESSIN BOOMERANG “COLORIE ET GAGNEZ UN PASS FAMILLE !”

Article 1

Ce règlement de concours est valable pour le concours dessin de Noël organisé par :

S&R Group SA

Geldenaaksebaan 329

3001 Heverlee

Numéro d'entreprise : tva BE 0834.561.967

Article 2

Le concours commence le 24 février 2019 et se termine le 3 avril 2020 et est disponible sur www.lagomons.be et sur nos réseaux sociaux. Ce concours est ouvert à tous résidant en Belgique, à l'exception des employés de LAGO et de tous les fournisseurs impliqués directement ou indirectement dans la réalisation de cette promotion, ainsi que dans leurs conseillés en publicité et en promotion et les membres de leur famille vivant sous le même toit.

Article 3

S&R Group SA se réserve le droit de modifier, de reporter, de raccourcir ou de retirer le concours ou une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent. S&R Group SA ne peut dans ce cas en être tenu pour responsable. Les erreurs d'impression, de jeu, de composition ou autres ne peuvent être invoquées comme base d'une obligation de la part de S&R Group SA.

Article 4

Le prix est un pass famille. Plus d'infos des tarifs sur www.lagomons.be.

Article 5

S&R Group SA n'accorde aucune garantie quant à l'attribution d'un prix. L'organisateur ne peut être tenu responsable des accidents ou des dommages liés (directement) au prix gagné. Un prix est indivisible et doit être accepté tel qu'il est attribué. Les prix qui ne sont pas distribués pour quelque raison que ce soit restent la propriété de S&R Group SA.

Les prix décernés aux gagnants ne peuvent être contestés à aucun moment, ils ne peuvent pas non plus être convertis, totalement ou partiellement en argent, ni échangés ou remplacés, pour quelque raison que ce soit.

Les prix ne sont pas transférables. S&R Group SA se réserve le droit de convertir les lots en un lot d'une valeur similaire et présentant autant que possible des caractéristiques similaires. Un prix est personnellement indivisible et doit être accepté tel qu'il est attribué.

Article 6

Vous pourrez participer au concours de dessin boomerang LAGO " Colorie et gagnez un pass famille ! », disponible à l'accueil, seulement si vous avez colorié l'illustration et complété correctement vos données personnelles sur le boomerang.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

Après la compétition, les gagnants seront déterminés. Le gagnant est le participant qui a coloré le dessin de coloration de la manière la plus belle, la plus créative ou la plus originale, selon l'avis d'un jury indépendant réuni pour ce concours. Aucune discussion n'est possible sur l'opinion du jury.

Article 7

Tous les frais de participation au concours (connexion Internet,...) sont entièrement à la charge du participant. Les participants ne peuvent en aucun cas récupérer leurs frais de participation auprès de l'organisateur.

Article 8

Après avoir déterminé le gagnant du concours le 3 avril 2020, S&R Group SA le contactera par courrier électronique le 3 avril 2020 afin de convenir avec lui/elle des modalités pratiques de réception du prix. En principe, ce prix n'est remis qu'au gagnant/à la gagnante ou à son parent ou tuteur, à qui il peut être demandé de prouver son identité. Le participant perd le droit à son prix s'il n'a pas réceptionné son prix dans le délai convenu et selon les modalités convenues (lesquelles seront définies par écrit).

L'organisateur n'assume aucune responsabilité en raison des adresses incomplètes, incorrectes ou obsolètes et/ou des données personnelles des gagnants. Les non-gagnants ne seront pas notifiés.

Article 9

Pour participer au concours, le participant doit entrer ses données personnelles correctement et complètement sur le formulaire du concours. Les participants qui n'entrent pas ces informations ou qui ne les complètent pas ne sont pas admissibles à gagner le prix du concours. S&R Group SA traite ces données à caractère personnel conformément aux exigences de la législation nationale sur la protection de la vie privée.

Cela concerne les données personnelles suivantes :

- Nom et prénom de l'enfant (cette information aide à l'attribution du prix).
- Âge de l'enfant (cette information est nécessaire pour valider la participation).
- Adresse e-mail de la maman ou papa / tuteur (cette information est nécessaire afin de pouvoir contacter le participant s'il est gagnant).

Les données personnelles ne sont traitées qu'aux fins énoncées ci-dessus et uniquement pendant le déroulement du concours. Les données sont conservées pendant un an pour traiter les réponses et sont supprimées à la fin de cette période.

Le traitement de ces données personnelles est basé sur un consentement libre et explicite que les participants ont donné en remplissant le formulaire de concours.

En tant que participant, il est toujours possible de retirer votre autorisation et donc votre participation au concours en envoyant un e-mail à info@lago.be. Pour découvrir comment exercer vos autres droits en vertu de la législation sur la confidentialité, rendez-vous dans notre politique de confidentialité.

Article 10

S&R Group SA ne peut être tenu responsable de la perte ou de la destruction des données de participation.

Article 11

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois. Validation par email et nom de l'enfant uniquement. Participer plusieurs fois conduit à l'exclusion du participant.

Article 12

En cas de soupçon d'abus, de tromperie ou de fraude, S&R Group SA se réserve explicitement le droit d'exclure le/la ou les participants concernés de la participation à ce concours et/ou à d'autres concours de S&R Group SA.

Article 13

Le règlement du concours est disponible sur www.lagomons.be sur le page du concours. En participant à ce concours, tous les participants acceptent les conditions énoncées dans le présent règlement.

Article 14

Aucune correspondance ne sera échangée concernant le règlement, la question ou le déroulement du concours, ni par téléphone ni par écrit. La liste des gagnants ne peut faire l'objet d'un litige. Les réglementations en vigueur sont soumises à la loi belge. En cas de litige, seuls les tribunaux de Leuven sont compétents.

Article 15

Aucune partie de cette promotion ou liée à cette promotion ne peut être reproduite ou publiée sans l'autorisation écrite préalable de S&R Group SA.